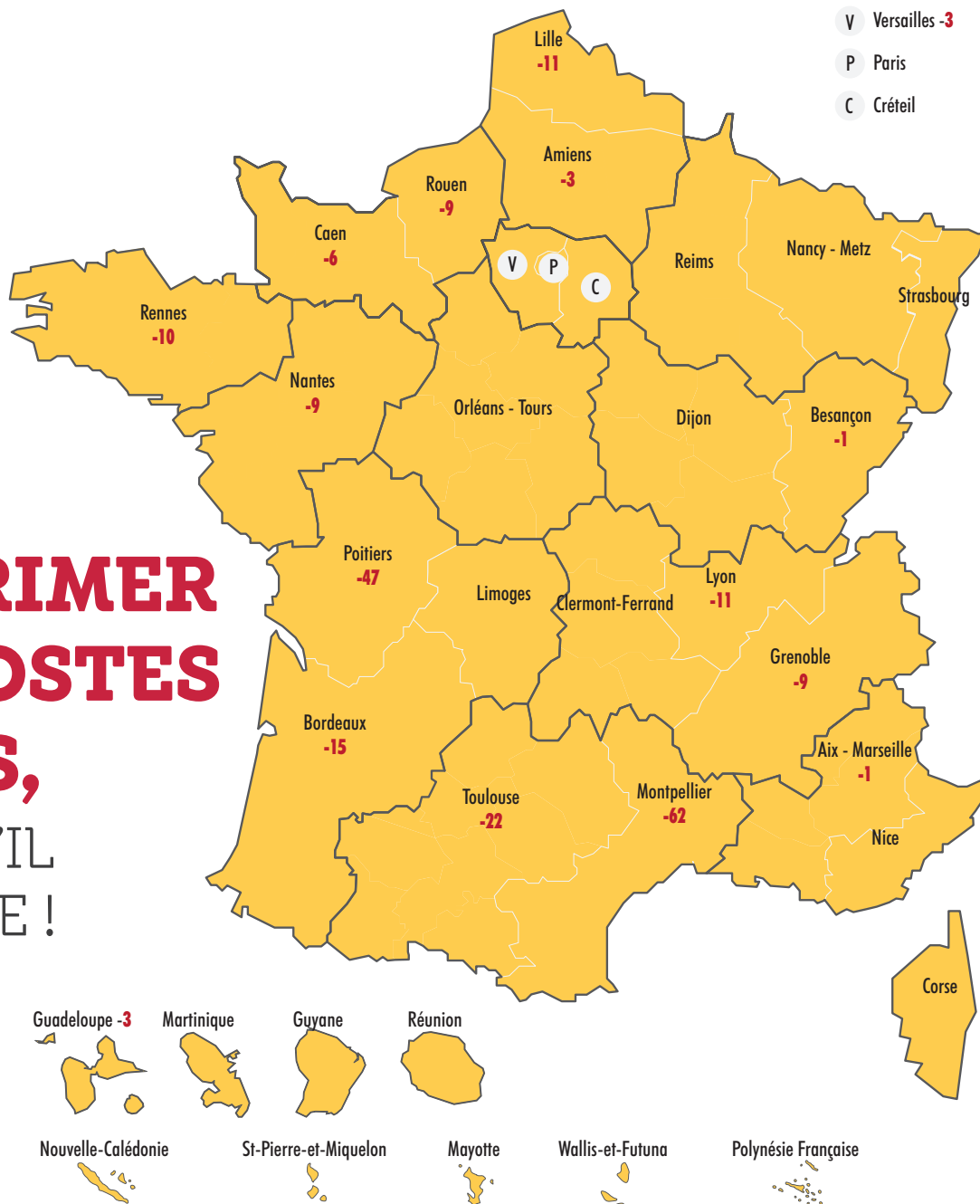
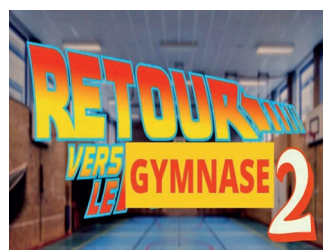




**SUPPRIMER
DES POSTES
EN EPS,
QUOI QU'IL
EN COÛTE !**



RETOUR
VERS LE GYMNASSE 2
P.4

...donnons plus de corps aux études

**1 500 POSTES
aux
CONCOURS !**



RECRUTER PLUS :
UNE NÉCESSITÉ !
P.6



BAC : COMMISSION
DE « DISHARMONISATION »
P.11

RÉFORME DES SERVICES PUBLICS ?



UNE EPS DANS UNE ÉCOLE
TRAVERSÉE PAR
LE NÉOLIBÉRALISME
P.12-13

ET PENDANT CE TEMPS LÀ...

BIENVEILLANCE :

« Notre » ministre n'a eu de cesse de nous le répéter : son « règne » sera celui de la bienveillance. L'affaire des 4 de Melle nous a pourtant montré tout le contraire !

Dans le cadre de la lutte contre la réforme du Bac, les collègues du lycée Desfontaines de Melle (79) ont mené différentes actions. Pour l'exemple, et pour bien imprimer dans nos têtes que l'on ne se dresse pas face à « notre » ministre, le rectorat a choisi 4 collègues, pour l'exemple, et malgré les avis contraires du conseil de discipline a frappé fort : suspension conservatoire de 8 mois, déplacement d'office, rétrogradation d'échelon...

Une première collègue a attaqué cette décision en référé au tribunal administratif

Le 22 décembre, le verdict tombe : l'ordonnance du TA suspend la sanction du rectorat de Poitiers et demande la réintégration provisoire de Sylvie sur son poste à Melle en attendant le jugement sur le fond. C'est un revers pour le rectorat de Poitiers et Blanquer, piqué au vif, prend officiellement la main sur ce dossier des 4 de Melle, en se pourvoyant en cassation devant le Conseil d'État pour annuler cette victoire en référé.

Peine perdue : le Conseil d'État a statué, aucun des arguments avancés par le ministère n'est jugé recevable, ce pourvoi ne sera donc pas même examiné, il n'est pas admis !

Une première victoire qui en appelle d'autres. Allez Jean-Mi, tu n'aimes pas ça mais il va falloir apprendre à perdre !

CHÔMAGE :

M. Le Moal, 49 ans, a passé vingt-cinq années au crédit mutuel Arkéa, (fédérations de Bretagne et du Sud-Ouest du Crédit mutuel), dont douze comme directeur général. Il en part pour créer un fonds d'investissement.

On apprend en passant qu'il touchera 3,25 millions d'euros « au titre de la cessation de son contrat de travail » et 714 000 euros « au titre de son épargne congés », auxquels s'ajoutent ses revenus versés en 2020 : un fixe de 177 000 euros, une rémunération variable de 853 000 euros et un avantage en nature de 5 000 euros. L'entreprise mutualiste qui compte 10 500 salariés aurait pu faire d'autres choix, mais apparemment le mot mutualiste ne veut pas dire la même chose pour tout le monde ! Au fait, il y a des collègues qui sont au Crédit Mutuel ?

PAUVRETÉ :

Facebook devrait dépasser la barre des 100 milliards de revenus publicitaires en 2021, Google a, de son côté, triplé ses bénéfices en 2020, Amazon a multiplié ses profits par trois également, Apple a vendu 66 % de téléphone en plus et 79 % de tablettes... Bref, quand la pauvreté augmente dans le monde, d'aucuns savent très bien s'en sortir. Il ne manquerait plus que certains suivent le grand marxiste Biden et augmentent les impôts des plus riches... Ils pourront toujours demander l'asile économique en France où les très très riches restent une espèce protégée...

PEUT-ON ENCORE VOTER EN CA ?

Plusieurs chefs d'établissements (CE) ne souhaitent plus mettre au vote les vœux proposés par les élu.es : de nombreux collègues nous interpellent ! Les CE se retranchent derrière des questions techniques (textes, ...), mais l'enjeu est bien politique et démocratique ! **Les textes confirment que les vœux peuvent être votés :**

- Article R. 421-23 du code de l'éducation : le CA peut adopter tout vœu sur les questions intéressant la vie de l'établissement.

- Jurisprudence de la cour d'appel administrative de Nancy : un CE ne peut s'opposer au vote d'un vœu s'il est en rapport avec un point à l'ordre du jour.

- V. Peillon ministre répondait en 2013 à une sénatrice : « *si le vœu porte sur une question inscrite à l'ordre du jour ..., aucun chef d'établissement ne peut refuser de le soumettre au vote* ».

Cette tentative organisée de recul démocratique entre en cohérence avec le décret n° 2020-1632 du 20/12/2020 qui affaiblit les prérogatives des élu.es au CA.

Nous appelons la profession à agir fermement pour permettre les expressions



dans tous les CA et à être intransigente sur ces questions démocratiques fondamentales.

Une note répertorie tous les arguments sur notre site : rubrique « Agir dans l'établissement », elle montre que les textes n'empêchent pas les votes..., de là à dire que c'est une volonté managériale, chacun.e se fera son opinion...

✉ alain.decarlo@snepf-su.net

Décès de Roland WEYL

Avec son épouse Monique, il avait créé son cabinet d'Avocats (continué par sa fille France et son fils Frédéric) qui, depuis un demi-siècle, assiste le SNEP-FSU dans la défense juridique de la profession.

Nous avions participé, il y a deux ans, à la célébration de son centième anniversaire au cours duquel, étant toujours en activité, il avait manifesté une grande vivacité d'esprit en rappelant tous les combats qu'il avait mené pour le progrès, les droits humains et la défense des opprimés.

Il nous avait alors déclaré, non sans malice : « *J'ai l'impression, en vous parlant, de prononcer mon éloge funèbre. Au moins, comme ça, je l'aurai entendu !* ».

Engagé politiquement et dans de nombreuses associations, il était le cofondateur de l'Association Internationale des Juristes Démocrates.



Infatigable dans sa quête de paix et de justice, passeur de savoirs, il a largement contribué par ses conseils et ses interventions à la mise en œuvre de notre orientation syndicale où l'action publique, syndicale et la bataille juridique se renforcent mutuellement.

Jean FAYEMENDY et Jean-Paul TOURNAIRE



SOMMAIRE

NEWS P.2

- Et pendant ce temps là...
- Peut-on encore voter en CA ?
- Décès de Roland WEYL

ÉDITO P.3

- Pourquoi ?

ACTION P.4

- Réagir et rebondir !

EMPLOIS P.5

- Recruter plus : une nécessité !

ACTUALITÉS P.6

- Loi pour « démocratiser le sport en France », une occasion manquée ?
- Extrait du courrier envoyé par le SNEP-FSU aux président.e.s des groupes du sénat

SPORT SCOLAIRE P.7

- CA de l'UNSS du 16 avril 2021

CORPO P.8-9

- Mutations inter 2021 : mêmes causes, mêmes effets !
- Le ministère charge la barque
- Équipements

PÉDA P.10-11

- Pratiques sportives des collégien.ne.s
- Bac : commission de « disharmonisation »

MÉTIER P.12-13

- Une EPS dans une école traversée par le néolibéralisme

INTERVIEW P.14

- Du sport, le podcast à 100 000 écoutes

ACTUALITÉS P.15-16

- Des luttes dans les STAPS, dans les INSPE et dans les SUAPS !
- Stage FSU sur la bifurcation écologique (BE) et syndicalisme
- Démocratiser le sport en France, mais avec quels moyens ?
- La dette, l'argument- massue du libéralisme !

Le SNEP-FSU était présent à Vichy aux oraux du CAPEPS Interne du 5 au 11 mai pour l'accueil des candidats et pour demander, avec eux, une augmentation massive des recrutements.

Plus de 1 500 contractuels sont embauchés en France, le CAPEPS réservé a été fermé depuis 2 ans et seulement 80 postes sont ouverts au CAPEPS Interne pour 1 634 candidats. Il est donc possible et urgent de recruter pour résorber la précarité et renforcer le service public d'Éducation Physique et Sportive !

Une lettre-pétition, signée par les candidats à Vichy, sera remise au Ministre de l'Éducation Nationale pour demander d'ouvrir des recrutements sur liste complémentaire.

Continuons pour l'EPS et l'emploi !

✉ julien.giraud@snepfusu.net - nathalie.bojko@snepfusu.net



Édito

POURQUOI ?

« La théorie, c'est quand on sait tout et que rien ne fonctionne. La pratique, c'est quand tout fonctionne et que personne ne sait pourquoi. Ici, nous avons réuni théorie et pratique : rien ne fonctionne... et personne ne sait pourquoi ! » A. Einstein.

Cette citation pourrait très bien illustrer le macronisme dans la période, tant les inconnues sont fortes, les résultats incertains et la vision sur l'avenir occultée.

Les crises que nous vivons mettent en difficulté nombre de nos concitoyens ; les services publics, dont l'hôpital est le plus criant exemple, sont en souffrance ; les libertés individuelles et collectives sont de plus en plus attaquées ; la culture, le sport sont en berne... On pourrait multiplier les exemples à l'infini. La boussole du néolibéralisme à l'œuvre est toutefois toujours orientée vers les mêmes ressorts : produire, entreprendre, libéraliser, rendre les personnels plus flexibles et corvéables, etc. Dans cette optique, il fallait donc prioritairement permettre au travail de continuer « quoi qu'il en coûte », mais aussi souvent quel qu'en soit le coût pour les salarié-es. De nombreuses aides ont été développées pour maintenir à flot nombre d'entreprises, ce avec quoi nous ne pouvons qu'être d'accord, mais, d'ores et déjà, la petite musique sur la dette qu'il va falloir rembourser se fait entendre...

Pourtant, dans le même temps, plus de cinquante milliards vont être distribués aux actionnaires soit près de la moitié du plan développé par le gouvernement. Pourquoi ne pas aller chercher les ressources où elles se trouvent plutôt que de dire aux français que les politiques d'austérité vont perdurer et se développer, notamment sur le dos des services publics ?

Pour l'EPS, ordres et contre-ordres se seront enchaînés sans que jamais nous n'ayons pu voir, lire, comprendre l'optique dans laquelle nous plaçait le gouvernement. Entre mépris et ignorance, elle a souvent été un impensé et sans les batailles incessantes du SNEP-FSU, elle aurait été totalement ignorée, malgré les discours.

La gestion au jour le jour, même si une part due à la COVID se comprend, nous montre combien est fragile le chemin sur lequel on veut engager la transformation de notre projet de société. L'individualisme, le chacun pour soi, en responsabilité de ce qu'il est et de son devenir, la startup nation, ont montré toutes leurs limites pendant cette pandémie. Bien au contraire, c'est de plus de solidarité, de justice sociale, de protection, de services publics dont nous avons besoin. C'est ce pourquoi le SNEP-FSU s'engage et vous engage à agir.



benoit.hubert@snepfusu.net



RÉAGIR ET REBONDIR !

Masques, pas masques ; 1 mètre, 2 mètres, 5 mètres de distance physique ; activités autorisées ou interdites ; installations fermées, ouvertes puis de nouveau fermées en attendant la prochaine réouverture... Le moins que l'on puisse dire c'est que la profession aura fait preuve, durant cette année scolaire, d'un engagement, d'une inventivité, d'une réactivité et d'un sens du service public hors norme ! Mais tout cela a un coût ! La fatigue, la lassitude, le ras le bol, le mal-être sont fortement présents et cette année scolaire se termine comme elle a commencé, dans la plus grande incertitude.

Les mesures qui auraient permis de maintenir les installations ouvertes et une activité physique des élèves n'ont pas été prises. Le « quoi qu'il en coûte » du président de la République ne s'est pas appliqué à notre enseignement. Les demi-jauges, le recrutement de personnels auraient été des pistes pour répondre aux problématiques. Le SNEP-FSU n'a eu de cesse de les porter, mais force est de constater que la fameuse doxa sur la « maîtrise des dépenses budgétaires » s'attaquant principalement aux services publics et à la Fonction publique n'a pas perdu de vigueur. Il suffit pour s'en convaincre de regarder la préparation de

rentrée et les suppressions de postes, ou encore de jeter un œil sur ce qu'il se passe dans les hôpitaux pourtant au cœur de la crise...

Des collectifs du type « plus jamais ça », dans lequel la FSU est inscrite, travaillent au nécessaire changement de société, aux mesures à prendre et à la politique à conduire pour changer en profondeur les modes de pensées et construire une société plus juste, plus humaine, plus responsable sur le plan écologique...

Dans notre secteur de responsabilité propre et face à la perception qu'aucune leçon n'est et ne sera tirée de cette pandémie et des impacts pour notre profession, ses conditions d'exercice et les apprentissages des élèves, il est plus que nécessaire de réagir et de se projeter pour dessiner, nous-mêmes, l'avenir de notre discipline. La construction d'un projet émancipateur et démocratique pour l'EPS et le sport scolaire implique nécessairement des réflexions et des réformes pour l'ensemble du système éducatif qui ne peut émaner que de la vision pour un projet de société. De l'école que nous construirons se dessinera la société de demain.

Des cadres de travail existent pour s'emparer de ces questions vives. Tout d'abord, les congrès départementaux, académiques

et national seront l'occasion d'échanger, de débattre et de poser les bases revendicatives pour construire ce projet. S'en emparer, s'y investir, débattre pour que des propositions alternatives concertées puissent émerger est essentiel et chacun-e y a sa place.

La seconde initiative dans laquelle le SNEP-FSU s'engage, les « assises de l'EPS » doivent permettre de construire du consensus entre différentes parties sur une vision de ce que pourrait être l'EPS en 2050. Compte tenu de la réactivation des débats autour de la définition de l'EPS, de sa place dans le système scolaire, de sa position vis à vis de la culture sportive, cette initiative en trois temps (questionnaire, bistrot péda et assises nationales) revêt un enjeu particulier si l'on souhaite équilibrer les « forces » en présence. S'investir est donc là aussi plus que nécessaire, la parole de chacun-e doit pouvoir être entendue.

Ces quelques initiatives s'inscrivent totalement dans le tempo des élections présidentielles à venir et doivent nourrir les programmes des différents candidats si nous souhaitons faire évoluer les choses. Il n'y a donc pas à hésiter, après une année de galère, réfléchir et penser l'avenir ne peut que remettre un peu de baume au cœur.

RECRUTER PLUS : UNE NÉCESSITÉ !

EPS : L'équivalent de 1 266 postes de moins depuis la 1^{ère} rentrée Blanquer !

Ce n'est pas en « euros constants », mais à « effectifs constants » que ce calcul a été réalisé. Il permet d'isoler le facteur « suppression de postes » de celui de la « hausse des effectifs ». Ce calcul est nécessaire car le nombre de postes supprimés, affiché de manière brute, ne reflète pas les dégradations subies par la hausse d'effectif.

En 2017, avec 4 650 128 élèves dans le second degré public⁽¹⁾ et 32 601 postes d'EPS⁽²⁾, il y avait en moyenne 143,2 élèves par profs (E/P). Depuis, il y a eu 457 suppressions de postes (dont les suppressions de postes en zones de remplacement) et 200 sont programmées pour la rentrée 2021, soit 657. Mais c'est sans compter l'augmentation des effectifs du second degré public qui se porte à 87 224 élèves sur la période... la moyenne E/P est maintenant de 148,9 ! Pour garder le même E/P qu'en 2017, le ministère aurait dû créer 609 postes... mais il en a supprimé 657 : l'écart est bien de 1 266 postes ! J.M. Blanquer a donc chapardé 1 266 postes à la discipline en utilisant les suppressions de postes (en établissement et ZR) et l'entassement des élèves dans les classes. Et il ose dire que l'EPS est dynamisée ! Ce ministre est vraiment dangereux pour l'avenir de l'EPS et de ses personnels.

Le SNEP-FSU, pour une EPS de qualité, revendique un plan pluri-annuel de recrutement de 1 500 postes par an pendant au moins 5 ans. C'est ce qui est nécessaire pour retrouver le taux d'encadrement de 2007. Nous agissons à Vichy avec les candidats aux CAPEPS interne et externe pour exiger que ces recrutements aient lieu dès maintenant, c'est d'autant plus nécessaire dans la période épidémique que nous traversons. L'emploi c'est la qualité et la continuité de l'enseignement, l'avenir de la discipline et de milliers d'étudiants STAPS.

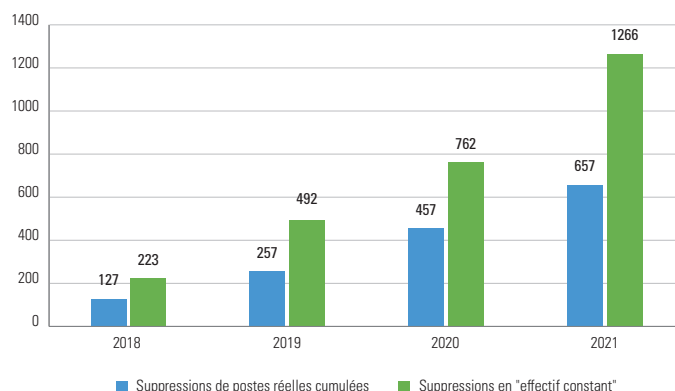
(1) bilan de rentrée 2020 du ministère

(2) estimation du SNEP-FSU au regard des documents donnés par l'administration

« EPS dynamisée » : une fake-news de plus !

J.M. Blanquer a annoncé le 17/3/2021 à l'Assemblée Nationale, lors du débat sur la loi « démocratiser le sport en France », que l'EPS était actuellement « dynamisée » dans le système éducatif. Pour cela il a parlé de la création de la spécialité au lycée et du projet de bac professionnel métiers du sport... sans dire que cela se faisait non pas à moyens constants, mais à moyens amputés. Au bout du bout, il y aura « moins d'EPS » pour les élèves. Encore une véritable provocation et de la poudre aux yeux !

SUPPRESSIONS DE POSTES EPS DEPUIS LA RENTRÉE 2018



Blanquer : Rends les postes !

Le Ministre tente un tour de force : préparer une rentrée avec 43 000 élèves de plus, 200 postes de moins en EPS. Même avec des effectifs pléthoriques dans les classes, plus de 200 postes « sont planqués » par l'administration et doivent être créés sans attendre.

Le SNEP-FSU a recensé 223 postes masqués par l'administration sur le territoire. Ces postes pourraient être créés permettant une meilleure EPS, un forfait AS de plus, un recrutement de plus, des mutations en plus. Ces « postes masqués » se composent de Bloc de moyens provisoires supérieurs à 17h, ou d'un cocktail BMP + HSA supérieur à 17h.

Nous savons qu'il en existe des centaines d'autres, car l'administration, dans la majorité des académies, refuse de nous donner toutes les informations dont elle dispose.

Les sections départementales et académiques oeuvrent pour créer ces postes jusqu'à la rentrée de septembre. **Il faut mettre en synergie les actions et agir dans tous les établissements pour exiger la transformation des HSA en heures postes :** demander la coordo en décharge, refuser les HSA (pétition, refus des tâches administratives, certificat médical...). Les CA de fin d'année doivent continuer à rejeter les DHG et les HSA.

L'emploi en EPS, tout le monde y gagne : les candidats aux concours, la qualité de l'EPS, les demandeurs de mutation... un enjeu de taille pour toute une profession !

LOI POUR « DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE », UNE OCCASION MANQUÉE ?

A la lecture de ce texte et des propositions, on en vient à se demander si la démocratisation ne souffre pas, chez nos élites, d'un défaut de définition. Rien dans le projet de loi qui va être soumis aux débats du Sénat ne répond à la question : comment développer et rendre accessible à toutes et tous le sport en France ?

L'EPS et le Sport scolaire, éléments fondamentaux de cet accès démocratisé aux pratiques en sont absents parce que, selon les rapporteurs LREM, ils seraient hors sujet ! Mais alors, quel est donc le sujet ? Pense-t-on qu'en luttant contre le streaming des compétitions, en ouvrant un accès extérieur aux gymnases intramuros, en renforçant les contrôles

pour lutter contre les discriminations, le sexisme, les radicalisations, ... on va, de facto, démocratiser le sport en France ? On a plutôt le sentiment que ce projet de loi est le prétexte pour appliquer au secteur du sport des mesures et projets comme portés par la « loi confortant les principes républicains », l'ouverture au marché, le développement d'un modèle économique (les retransmissions télévisuelles) qui n'ont pas complètement fait la preuve d'une aide forte dans le développement du sport pour tous.

Face à cela, après avoir communiqué avec les députés, le SNEP-FSU a adressé un courrier aux sénateurs pour porter sa vision des mesures à prendre pour développer et démocratiser le sport (vous pourrez

retrouver cette contribution sur le site du SNEP-FSU dans la rubrique actualité). Cette contribution tente de prendre en compte tous les éléments constitutifs du sport et invite à construire des synergies pour dessiner un continuum visant à permettre une pratique tout au long de la vie.

Donner corps à cette loi nous semble un enjeu essentiel et un levier à utiliser pour porter l'ensemble de nos revendications. Dans cette optique, une prise de contact avec vos sénateurs et sénatrices pour échanger autour de ce projet, serait un point d'appui non négligeable pour tenter de peser et de donner une réelle ambition à ce projet de loi.

✉ benoit.hubert@snepfusu.net



Extrait du courrier envoyé par le SNEP-FSU aux président.e.s des groupes sur le projet de loi pour la démocratisation du sport en France

... Le Syndicat National de l'Éducation Physique (SNEP-FSU) ... se trouve à la confluence du sport et de l'EPS. De tout temps la question de la démocratisation des pratiques physiques sportives et artistiques le traverse et est au cœur de son action ...

... Cette loi doit amener le plus de citoyens et citoyennes à pratiquer et nécessite des conditions particulières ...

... L'École, via l'EPS et le Sport Scolaire, a un rôle primordial à jouer dans le processus de démocratisation. S'adressant à toutes et tous, sans discrimination aucune, elle est le lieu du premier contact avec la culture sportive et artistique et le moyen d'amener le futur adulte vers une pratique raisonnée et régulière ...

... En deçà de deux séances hebdomadaires de deux heures, tous les objectifs ambitieux assignés à cette discipline scolaire ne peuvent être que survolés. ... il est également nécessaire de développer les SUAPS et de créer une unité d'enseignement EPS dans toutes les universités. Il faut en finir avec la forte rupture constatée dans l'enseignement des APS à l'arrivée dans l'enseignement supérieur (université ou filières post baccalauréat)...

Cette valorisation ... doit s'accompagner de réformes sur les programmes pour une meilleure prise en compte de la culture sportive et de réformes certificatives ...

... Depuis l'annonce de la volonté présidentielle de faire de la France une « Nation de sportifs », près de 460 postes d'enseignant-es d'éducation physique ont été supprimés alors que le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter...

Formation initiale des professeur-es des écoles et mise à disposition de personnels référents..., mise en place de dominantes EPS pour disposer de personnels ressources sont nécessaires.

... Il est indispensable de réfléchir aux synergies à construire, aux continuités à rechercher entre les différents temps : scolaire, péri-scolaire et extra-scolaire.

... Ainsi, en plus du sport scolaire (UNSS et USEP) ..., il faut s'appuyer sur les sections sportives scolaires. Avoir une section sportive dans chaque établissement filles et garçons serait un appui considérable pour travailler ces synergies.

... Il est nécessaire de dynamiser le tissu associatif sportif ... et Il faut donc un vaste plan d'aide au développement des structures sportives locales L'instruction, le conseil au développement, l'accompagnement de ces structures... sont du rôle de l'État et du ministère ...

... Il faut un plan pluriannuel de recrutements d'agents, professeur-es de sport avec un budget rehaussé à hauteur d'1 % du budget de l'Etat ...

Le SNEP FSU a développé une réelle expertise pour le développement d'installations sportives adaptées aux scolaires et permettant la pratique en club. Nous avons ... édité 5 référentiels pour des équipements adaptés. Ils sont référencés par le ministère et préfacés par J. M. Blanquer ...

... il faut de vrais plans nationaux de constructions d'installations sportives utiles aux scolaires et à l'extra-scolaire ainsi qu'aux universités ...

La volonté de démocratiser le sport en France relève d'un véritable choix de société et nécessite une politique publique volontariste et ambitieuse basée sur la revitalisation d'un service public au bénéfice de nos concitoyens et concitoyennes... Les investissements doivent être à la hauteur des ambitions portées pour répondre à la volonté présidentielle et à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris... le projet de loi pour démocratiser le sport en France se doit de porter concrètement cette ambition.

Retrouvez l'intégralité de ce courrier sur le site du SNEP-FSU :

https://www.snepfusu.net/actualite/lettre/2021/20210422__SNEP_FSU_a_Mme_la_Pte_et_MM_les_Pts_e_groupe_au_senat.pdf

SPORT SCOLAIRE,

CA DE L'UNSS DU 16 AVRIL 2021

L'UNSS se trouve dans un climat particulièrement tourmenté avec une perte de 35 % des licenciés, une mise à l'arrêt des rencontres en présentiel depuis plus d'un an et des difficultés internes à tous les niveaux de la structure UNSS dont un collectif, regroupant près de 60 % de cadres départementaux et régionaux, a fait part dans un courrier adressé aux membres du Conseil d'Administration (CA) en amont de cette instance. Le CA s'est ouvert avec pas moins de 4 déclarations liminaires, dont, fait inédit, celle de la Directrice Nationale revenant sur le courrier du « Collectif des Cadres UNSS SD/SR ».

Ayant alerté à de multiples reprises la directrice nationale UNSS, le ministère et les membres des instances UNSS depuis plus d'un an, le SNEP-FSU a déploré pour sa part le fait que ces difficultés aient été largement minorées voire ignorées. C'est pourquoi nous avons rappelé l'importance de prendre en compte les demandes et interrogations soulevées par ce collectif et proposé que la DGESCO soit associée à la prochaine réunion interacadémique entre la Direction nationale UNSS (DN) et les cadres, proposition acceptée par la DGESCO après notre déclaration.

Nous avons ensuite examiné les différents points de l'ordre du jour dont principalement l'arrêté des états financiers 2020, le rapport d'étape du budget prévisionnel 2021 et le contrat licences.

L'excédent de 6,9M€ de l'exercice 2020, principalement dû à l'arrêt des compétitions

La DN UNSS a proposé de reporter l'excédent 2020 dans le budget 2021 et d'en répartir la majeure partie (5.9 M€) sur 4 chapitres : un 1^{er} report sous forme d'aide aux AS à hauteur de 2,4 M€ ; un 2^{ème} pour abonder les crédits d'animations pour 1,5M€ ; le 3^{ème} en vue de la refonte du contrat licences pour 1,5 M€ et enfin un apport supplémentaire de 500 000€ sur la ligne des salaires pour 10 postes de droit privé dans les territoires ; 1M€ seraient conservés en réserve.

Cette répartition n'ayant pas été envoyée au préalable par la Direction Nationale, il nous a semblé encore une fois difficile de discuter sérieusement de cela en instance. Même si un consensus semble se dégager au sein de l'instance, il nous apparaît nécessaire



que les propositions des élus des AS et du SNEP-FSU puissent également être entendues et discutées. Pour cette raison, le SNEP-FSU s'est abstenu.

Le report à nouveau de l'excédent, présenté en regard du rapport d'étape du budget 2021, a été adopté avec 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

L'arrêté des comptes 2020

L'étude de ces documents a été complexe tant les allers-retours entre les différents exercices et les propositions proposées sur le tard par la Direction Nationale compliquaient la tâche.

Après les éclaircissements nécessaires demandés par le SNEP-FSU sur la différence entre les comptes de résultats et la présentation analytique qui n'était pas encore totalement terminée, éclaircissements qui ne nous ont pas convaincus, **l'arrêté des états financiers 2020 a été voté avec 14 voix POUR, 6 ABSTENTIONS et 1 voix CONTRE du SNEP-FSU** (un souci informatique n'a pas permis de comptabiliser notre seconde voix).

Le contrat licences

La directrice a soulevé le fait que la concertation lancée sur le territoire national a fait remonter un besoin de modifier ce qui existait sans faire exploser le modèle en place. Nous regrettons par ailleurs que la consultation n'ait pas été faite de manière uniforme sur l'ensemble des territoires. **Un groupe de travail, reflétant la composition du CA, sera mis en place rapidement pour travailler plus**

précisément sur les mesures à adopter. Le SNEP-FSU y portera ses propositions.

Autres points divers abordés

La carte passerelle permettant l'accès aux licenciés UNSS à des séances de découvertes dans les clubs participant au dispositif « mon club près de chez moi » ; la signature de la convention entre l'AEFE et l'UNSS qui n'est toujours pas finalisée ; les Jeux des Jeunes (voir article sur notre site) ; les Sections d'Excellence Sportive ; le calendrier de recrutement des cadres et enfin la reprise des organisations UNSS en présentiel.

Sur ce dernier point, le SNEP-FSU a demandé que la DN UNSS élabore un plan national de reprise avec des règles communes et compréhensibles par tous (animateurs et présidents d'AS, cadres UNSS, autorités rectorales) afin d'éviter les imbroglios que nous avons connus depuis la rentrée 2020. Nous avons reçu une fin de non-recevoir, la directrice nous ayant répondu **qu'aucun protocole UNSS ne serait réalisé, il faudra s'en tenir au protocole du ministère de l'EN !**

La prochaine instance de juin devra statuer sur l'affectation du report de l'excédent et de l'aide envers les AS et les services UNSS dans les territoires afin d'envisager une rentrée 2021 sous de meilleurs auspices.

Elle sera également l'occasion d'étudier l'évolution expérimentale du contrat licences..

Camille JACQUES, représentant du SNEP-FSU dans les instances UNSS

MUTATIONS INTER 2021 : MÊMES CAUSES, MÊMES EFFETS !

La date du 3 mai, marquant la fin de la période de recours Inter 2021 est passée et nous pouvons tirer un bilan de cette opération de gestion. Bilan partiel puisque nous ne disposons pas d'un certain nombre d'éléments. En premier lieu on peut supposer que ce sont près de 3 000 collègues qui auront participé à la phase Inter, dont près de 700 premières affectations. C'est au final 1 477 collègues qui auront obtenu une mutation. Impossible de savoir si l'ensemble des postes Spécifiques Nationaux aurait été pourvus malgré nos demandes.

Puisqu'il n'y a plus le regard des élu.es sur cette opération, garant de l'équité et de la transparence, les personnels qui ont reçu une décision défavorable pouvaient formuler un recours auprès du ministère. Ce droit à recours peut être porté, ou non, par un.e représentant.e syndical.e selon le type de recours. Seul.es les collègues n'ayant pas

obtenu le vœu N°1 ou qui ont été muté.es en extension pouvaient être défendu.es par une organisation syndicale représentative. **Ce sont plus de 55 dossiers qui ont été ainsi suivis par le SNEP-FSU.** Cet exercice chronophage s'avère être en mesure de régler globalement les problèmes auxquels nous trouvons des solutions dans le cadre du travail paritaire. Les accords sur les recours se limitant essentiellement à l'attribution de calibrages supplémentaires dans les académies, pour des collègues premiers non entrants présentant des situations relevant de priorités légales. La question des bonifications spéciales Handicap et CIMM a donné lieu à recours et nous a permis d'exiger que leurs attributions soient arbitrées à l'échelon ministériel pour éviter les disparités de traitement d'une académie à l'autre. Par ailleurs, de nombreux dossiers de recours ont mis en évidence la faiblesse

des calibrages de certaines académies qui pour certaines, telle la Bretagne, voient leurs barres d'entrée exploser, empêchant des collègues avec 4 ans de séparation avec enfant de rentrer dans l'académie.

Le manque de recrutements, la volonté de prioriser l'emploi contractuel et les modifications prévues dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants vont impacter fortement la mobilité à venir. Agir pour l'emploi, les postes et les recrutements, obtenir l'abrogation de la loi Transformation de la Fonction Publique, le rééquilibrage du barème et le retour à un mouvement national en un seul temps sont indispensables pour garantir le droit à une mutation choisie dans des délais raisonnables. Nous ne lâcherons rien !

✉ polo.lemonnier@snefpsu.net



PROMOTIONS HORS DE CONTRÔLE

Nous arrivons dans la période où les promotions à la hors classe et la classe exceptionnelle vont être prononcées et seront publiées. Cette année, plus aucune CAP concernant ces promotions de grades ne sera réunie, alors que celles-ci étaient l'objet de bien des débats, de rééquilibres de promotions entre les femmes et les hommes notamment, mais également de corrections d'erreurs de barèmes. Notre bataille contre la loi de la transformation de la fonction publique, nos demandes réitérées de maintien des CAP n'auront pas suffi. Les promotions seront donc actées sans aucune transparence et aucun regard autre que celui de l'administration. Ceci ne peut qu'entraîner un légitime doute sur le fait qu'il n'y ait pas d'erreur ou, pire, de passe-droits.

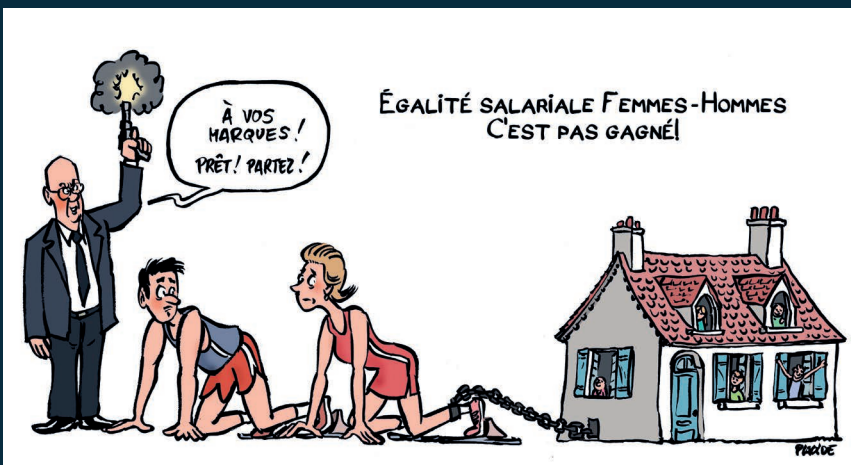
Pour la Hors classe, l'avis retenu pour le barème est celui attribué lors du 3^{ème} RDV de carrière du 9^{ème} échelon. Le barème, obtenu avec le protocole PPCR, permet de limiter à 5 ans l'écart d'accès à la hors classe entre les collègues. L'accès à la hors classe est maintenant une garantie pour toutes et tous en ce qui concerne les professeurs et les agrégés d'EPS qui déroulent une carrière normale. Ceci a été permis grâce aux interventions de la FSU lors des discussions sur PPCR, et nous continuons de revendiquer une carrière en un seul grade où la hors classe serait un 12^{ème} échelon.

Pour la classe exceptionnelle il est nécessaire de bien vérifier son éligibilité. Le système est plus complexe que pour la hors classe et l'avis posé compte beaucoup plus que l'ancienneté. Pour cette raison il est nécessaire de vérifier son éligibilité, ainsi que les avis portés, qui doivent être consultables sur i prof. Nous continuons de dénoncer la classe exceptionnelle telle qu'elle a été pensée et organisée, véritable outil de discriminations, étant donné son accès et son contingentement.

La suppression des CAP est très préjudiciable pour l'ensemble des collègues, mais encore plus pour l'égalité professionnelle, qui a progressé sur la hors-classe mais est encore très problématique notamment en classe exceptionnelle.

Revenir sur la loi de la transformation de la fonction publique est aussi une nécessité pour avancer sur les questions d'égalité professionnelle.

✉ coralie.benech@snefpsu.net



ÉQUIPEMENTS

Élections départementales et régionales : et si les équipements sportifs étaient un sujet central de la campagne électorale !

Le 8 avril 2021, le secteur Équipements organisait une visio-conférence à destination des militants. La majorité des académies était représentée avec une quarantaine de responsables départementaux et académiques. L'un des objectifs était de préparer les actions à mener en amont des élections régionales et départementales qui auront lieu le 20 et 27 juin 2021.

L'enjeu est important puisque la mise en œuvre d'une EPS et d'un sport scolaire de qualité pour toutes et tous est conditionnée par les politiques menées par les collectivités territoriales. Il s'agit donc d'intervenir sur les politiques en matière d'investissement (constructions/rénovations d'installations sportives intra-muros et subventions aux Communes et Intercommunalités propriétaires des équipements) et de fonctionnement (crédits matériel EPS, location des équipements et transports, aide aux sections sportives, subventions aux AS et/ou aux services UNSS).

La préparation de ces élections doit, dans un premier temps, permettre aux militants de faire un état des lieux des politiques menées par les Régions et les Départements en matière d'équipements pour l'EPS. Mais aussi des relations entre ces collectivités

et le SNEP-FSU : prise en compte des interventions du SNEP-FSU lors des différentes instances (CDEN / CAEN / CIAEN) ou lors des audiences, prise en compte des besoins, mise en place d'un groupe de travail, élaboration d'un cahier des charges fonctionnel départemental ou régional des équipements sportifs, etc.

Dans un deuxième temps, elle doit permettre au SNEP-FSU départemental et académique de solliciter les futurs candidats sur leur projet politique en matière d'EPS et de sport scolaire et d'interpeller les différentes têtes de liste, afin que l'EPS et la question des installations sportives soient un sujet central de la campagne et aboutissent à des propositions concrètes des candidats.

Les sites départementaux et académiques sont l'occasion de relayer les différentes propositions du SNEP-FSU accompagnées des éventuelles réponses des candidats.

Les réflexions des congrès du SNEP-FSU des prochaines semaines pourront être nourries par le travail mené pour les élections locales et contribuer à renforcer nos revendications en matière d'équipements.

Frédéric BIOTTEAU et Hugo PONTAIS,
responsables équipements à Rennes et Créteil



LE MINISTÈRE CHARGE LA BARQUE !

Le ministère, en CTM de ce jeudi 6 mai, aggrave encore la situation des personnels. Soutenu par le SGEN et l'UNSA, le ministère instaure, dans le décret relatif aux ISOE, une nouvelle règle qui permet aux chefs d'établissements, dans tous les établissements, de désigner une même personne pour exercer la fonction de professeur principal dans deux divisions différentes.

Confronté au manque de personnels volontaires pour exercer les missions de professeur principal, le ministère grave dans le marbre la possibilité de désignation d'un même professeur pour exercer deux fois la fonction de professeur principal.

Or, le fait de ne plus trouver de volontaires pour faire professeurs principaux relève de problèmes qui ne sont pas traités : la charge accrue de travail incombant au PP, les conditions d'exercice de cette mission, le manque de psy-en.

C'EST UNE DOUBLE ERREUR !

Une première erreur, car cela risque d'aggraver les écarts de rémunération entre hommes et femmes. En effet, on sait que dès que l'on dépasse un certain niveau de travail supplémentaire, les fonctions ou missions ne sont prises presque qu'exclusivement par les hommes. C'est donc un mauvais coup à l'égalité professionnelle.

Une deuxième erreur, car c'est la porte ouverte à toutes les pressions dans nombre d'établissements. En effet, si c'est bien avec l'accord des intéressés que la mission de professeur principal est attribuée, nous connaissons aussi la réalité des établissements. Dans certains d'entre eux, les pressions, amicales ou pas, sont fortes pour exercer ces missions.

Alors que le ministère aurait pu s'engager sur une possibilité de prise en charge de ces fonctions, sur une revalorisation de l'indemnité afférente, le ministère choisit une tout autre voie qui est celle de la dégradation du travail des collègues et des relations de travail au sein des établissements.

✉ benoit.chaisy@snepfusu.net



LE CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE CONSTRUIT
LE GYMNASSE DE "MEN GLAS" à Etel
LYCEE PROFESSIONNEL EMILE JAMES
LYCEE PROFESSIONNEL MARITIME

CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
Maître de l'ouvrage
283, avenue du Général Patton - CS 21101 - 35 711 RENNES Cedex 7
Tél: 02 99 27 10 10 - Fax: 02 99 27 11 11
www.bretagne.fr

TERRAIN MIS A DISPOSITION PAR LA VILLE D'ETEL

PRATIQUES SPORTIVES DES COLLÉGIEN.NE.S

L'INSEE a publié un rapport⁽¹⁾ sur les pratiques sportives des collégien.nes, pour l'année 2019. Il s'agit de la dernière année « ordinaire », avant la pandémie du COVID-19. Il nous apparaît important de croiser certaines données avec, à la fois, des politiques menées, mais aussi les revendications et autres propositions du SNEP-FSU.

LES COLLÉGIEN.NES SPORTIF.VES

L'information de taille qui ressort en premier est que 2/3 des collégiens sont adhérents dans une association sportive, scolaire ou pas. Commençons, donc, par acter l'ancrage populaire, au sens large, de ce domaine culturel. Le tiers qui « reste » représente, effectivement, la cible de l'EPS, si nous considérons qu'il est primordial de participer à la construction de la société sur la base des cultures partagées (ici celles issues des APSA), formant le concept de culture commune. A la lumière de ce rapport il n'est pas possible d'aller plus loin, car rien ne nous indique quel est le rapport initial de ces élèves à la culture et pratique sportive. Dans tous les cas, ne devrait-on pas profiter de cette information pour peser pour une réécriture des textes officiels, afin que l'EPS soit respectée dans ses fondements et reconnues dans les examens (DNB).

RÉUSSITE SPORTIVE, RÉUSSITE SCOLAIRE

Les meilleurs élèves sont aussi celles et ceux qui ont font preuve d'une pratique physique la plus soutenue. Il est possible de lire cette donnée dans les deux sens. Le premier consiste à penser que les meilleurs élèves ont compris les intérêts d'une pratique associative régulière. Le deuxième laisse entendre qu'elle aiderait à améliorer le travail scolaire. Des travaux scientifiques démontrent des liens entre le développement de certaines capacités physiologiques liées à des efforts sportifs et les capacités neurocognitives chez les adolescents⁽²⁾. Dans les deux cas de figure, l'intérêt d'un renforcement et d'un approfondissement des acquisitions nouvelles, par ces efforts spécifiques apparaît comme quelque chose de très intéressant pour tous les élèves.

SPORT SCOLAIRE

15 % des élèves sont, à la fois, membres d'un « club » extrascolaire et de l'AS de leur collège. L'influence de l'AS et de l'UNSS en est indéniable. Sans rentrer dans les calculs plus



précis, vu que l'UNSS est la première fédération des jeunes, le nombre de jeunes qui n'ont que l'EPS et l'AS comme espace/lieu de leur pratique physique donne au sport scolaire un poids considérable. Le sport scolaire, sans nier les évolutions et améliorations nécessaires, reste une construction suffisamment originale pour attirer des centaines de milliers de collégiens alors que les mêmes n'iraient pas spontanément vers un « club » extrascolaire.

LA COMPÉTITION DOIT RESTER UN JEU

40 % de collégiens participent, à travers la vie associative (on peut penser qu'ici les clubs et les AS sont confondus) aux compétitions institutionnalisées. Nous proposons de retenir deux enseignements. Premièrement, une part importante des collégiens s'inscrit dans les activités compétitives en dehors de l'obligation scolaire. Il s'agit là d'une dynamique qui conforte notre orientation culturaliste, dans laquelle la dimension ludique de la compétition sportive est au cœur des options retenues jusque-là par nos congrès. Ensuite, nous pouvons raisonnablement penser que, parmi les 60 % qui restent, il y a un mélange de celles et ceux qui prennent du plaisir dans les jeux sportifs enseignés en EPS et celles et ceux qui en ont des appréhensions. Les suites à donner pourraient être de deux ordres. D'abord, la poursuite de notre activité pour la reconnaissance institutionnelle des fondements cultu-

rels des APSA. Puis, le chantier pédagogique et didactique, à travers les réflexions dans les APSA, sur la réussite des élèves repoussés par la compétition sportive dans les APSA organisées à partir de la compétition. Il est tout à fait possible de tenir le même raisonnement pour les activités artistiques par exemple.

FACE AUX INÉGALITÉS

Sur le terrain des inégalités, les différences sociales conditionnent les pratiques sportives. Plus les parents sont diplômés, plus leurs salaires sont élevés et plus les enfants partent en vacances, plus ils pratiquent des activités sportives. Les enseignants ne régleront certes pas seuls l'injuste partage des richesses au détriment des plus démunis mais pourront s'engager avec le SNEP-FSU dans les luttes porteuses de justice sociale. Aussi, le service public d'éducation dont les enseignants sont le cœur de fonctionnement, est-il un moyen efficace pour réduire les inégalités. Celles contre lesquelles nous pouvons agir sont celles qui relèvent de la formation physique, sportive et artistique pour tous les élèves. Beaucoup n'ont que l'École pour y arriver.

✉ andjelko.svrldin@snepfusu.net

(1) Insee Références, édition 2020 - Éclairage - Les pratiques sportives des collégiens

(2) S. Cabut - Par quels mécanismes l'aptitude physique influence-t-elle les bulletins scolaires ?

BAC : COMMISSION DE « DISHARMONISATION »

BAC 2021 : DIFFICILE D'ACCORDER LES VIOLONS

Le texte officiel (BO n°10 du 11/03/21) est une partition « free ». Toutes les combinaisons de notes peuvent se jouer. Seul bémol, une APSA autre que celle de l'ensemble certifiant initial ne peut être prise en compte qu'au titre de note de bulletin scolaire, l'institution tient à ses nouveaux référentiels estampillés !

Le risque de cacophonie est donc grand dans ce climat de débrouille généralisée, où chacun est livré à lui-même au moment de poser les notes. Certains collègues désespérés se tournent vers le SNEP-FSU pour tenter d'harmoniser des réponses collectives. La mélodie professionnelle est complexe, les situations sont très disparates, les collègues, faute de solutions idéales, recherchent bien souvent les moins mauvaises. Les retours des équipes EPS s'orchestrent à minima autour de principes forts : le souci d'égalité de traitement entre tous les candidat(e)s, la recherche du bénéfice pour les élèves qui ne doivent pas subir les conséquences des multiples adaptations sanitaires imposées.

Bien que conjoncturel, le moment difficile que nous vivons est révélateur, par l'extrême, du futur durable de l'évaluation du BAC et

de l'EPS, avec des référentiels locaux, du contrôle continu permanent, des inégalités territoriales et des enseignants soumis, seuls face aux élèves, à des décisions délicates faute de cadrage national.

Cette répétition à grande échelle, doit nous servir d'amplificateur pour augmenter le son de nos revendications.

DONNONS LE « LA » À LA COMMISSION D'HARMONISATION

La commission d'harmonisation n'en a plus que le nom. En effet, comment harmoniser des notes avec autant de barèmes locaux que de lycées ? Comment établir des bilans chiffrés sans mesure commune ? A quoi cette commission peut-elle désormais servir ?

Le texte officiel (BO n°36 du 3/10/19) prévoit que la commission académique « établit un compte rendu des sessions... Ce document recense... les types d'obstacles liés à la conception des épreuves, les évolutions souhaitées, ... » alors, utilisons la commission académique comme porte-voix « officiel » de la profession. Au-delà des chiffres, les équipes doivent s'exprimer littéralement sur les Procès-Verbaux de remontées des notes d'établissement (un modèle de fiche vierge est à

votre disposition sur le site du SNEP-FSU) et ensuite exiger de la commission un compte rendu public et fidèle des propos tenus par la profession.

Exprimons-nous sur le Bac 2021, l'écho des aménagements internes doit sortir des murs de nos lycées, c'est la meilleure garantie de transparence et de sérénité.

Exprimons-nous sur les nouveaux référentiels CCF, quand ils ont pu avoir lieu. A notre connaissance peu de collègues, malgré leur conscience professionnelle ont fait passer les épreuves telles que validées par l'institution. Doit cesser, cette dissonance dangereuse pour l'EPS entre un discours « clair » face aux élèves et celui « faussé » face aux injonctions de l'institution. Pour éviter ces « Larsen » désagréables, changeons nos retours, écrivons à l'institution la même partition que nous jouons avec nos élèves. Ainsi on mesurera la qualité d'écoute de la Commission Nationale qui a pour mission « de proposer les adaptations ou modifications éventuelles des référentiels nationaux : principes d'évaluation, barème, notation et choix ouverts aux élèves. »

**Avec le SNEP-FSUP,
faisons entendre notre Musique !**

✉ sebastien.molenat@snepfusu.net



ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ : POINT D'INFO

Un grand nombre d'établissements ont postulé pour accueillir l'enseignement de spécialité EPPCS, mais pour la rentrée prochaine un peu moins de 90 lycées en France, environ un par département, ont été désignés. Près d'un lycée sur deux possède l'expérience précédente de l'enseignement d'exploration et de complément, mais l'ensemble des



équipes devra être accompagné au mieux pour réussir la mise en place de cet enseignement nouveau pour tous. Le programme est encore dans sa phase de finalisation. Le ministère a réalisé dans l'urgence une consultation de la profession (vous pouvez retrouver nos écrits sur le site du SNEP-FSU et le texte officiel devrait normalement être publié au BO début juin. Avec la publication tardive de ce programme et le travail conséquent que devront fournir les équipes pour mettre en place ce nouvel enseignement, s'ajoutent des obstacles professionnels qui ne tiennent qu'aux seules décisions budgétaires ministérielles. En effet, l'ouverture de cet enseignement se fait bien souvent à moyens constants ! A Bordeaux cela tourne au vinaigre, le SNEP-FSU vient d'alerter la Rectrice car les lycées désignés perdent des heures d'options pour alimenter celles de la spécialité.

Le « BlaBla », du Ministre qui se répand dans les médias sur l'importance qu'il accorde au sport à l'école, notamment avec la création de l'enseignement de spécialité, doit être suivi d'actes concrets, donc d'heures d'EPS en plus, pour attester d'une réelle volonté. En l'absence de tout changement significatif, ce flagrant délit de communication mensongère devra être dénoncé.

✉ sebastien.molenat@snepfusu.net - severine.bertrand@snepfusu.net

UNE EPS DANS UNE PAR LE NÉOL

L'École républicaine conçue, pensée par certains comme un sanctuaire la protégeant des conflits sociaux, la mettant en retrait du monde pour mieux répondre à l'universalisme de la culture scolaire a vécu. De plus en plus elle s'est ouverte au monde, un monde en transformation et traversé par l'idéologie néolibérale. L'École cherche maintenant « moins à transmettre une culture et des savoirs qui valent pour eux-mêmes que de fabriquer des individus aptes à s'incorporer dans la machine économique »⁽¹⁾. Depuis une trentaine d'années, l'école a changé de sens : « Elle n'est plus le lieu d'assimilation et de fréquentation des grandes narrations forgeant des caractères stables pour des situations sociales bien définies, elle est un lieu de formation de caractères adaptables aux variations existentielles et professionnelles en mouvement incessant »⁽²⁾.

Depuis les années 80 la littérature sur ce sujet est foisonnante. A. Pachot dans « Les valeurs éducatives au risque du néolibéralisme » Christiane Gohier et Michel Fabre (dir.) en retient divers traits marquants qui montrent que les réformes, les normes scolaires, usent d'un lexique et d'attitudes propre au monde de l'entreprise : « performance, productivité, compétitivité, compétence ». Bien d'autres marqueurs pourraient illustrer cette empreinte du néolibéralisme sur l'École, mais attachons-nous à la question posée par ce même auteur dans l'article susvisé, lorsqu'il évoque un système de valeurs à l'œuvre : « le fondement des valeurs nommerait une organisation des valeurs de référence et de préférence que l'école en accord ou en résistance avec la pensée éducative néolibérale énonce, promeut, applique. Quelles sont les valeurs de l'école d'aujourd'hui ? L'enseignant y répond concrètement dans sa classe au quotidien en référence aux orientations de l'institution. »

Appliquées à l'enseignement de l'Éducation physique et sportive, quelles sont ces valeurs ? Est-il possible d'y repérer l'empreinte de ce néolibéralisme ? Qu'est-il demandé aux enseignants de mettre en œuvre ?

LES « VALEURS DU SPORT » UN SOFT POWER NÉOLIBÉRAL ?

Les valeurs du sport késako ? Partant de cette définition « Les valeurs correspondent à ce à quoi les gens attribuent de la valeur, de l'importance : comme le partage, l'équité, la justice, l'honneur. Elles sont à la fois subjectives, c'est-à-dire ressenties par des individus, et relativement « objectives », car partagées socialement. Elles varient selon les cultures, les générations et les sexes. Elles peuvent être renforcées par des normes sociales. Elles peuvent être explicites, proclamées dans un langage, ou implicites, motivant des pratiques », on voit que les valeurs peuvent être « à géométrie variable » parce que marquées socialement en fonction des cultures, des groupes sociaux et historiquement.

Comme toute activité humaine, le sport n'est pas neutre et est traversé par des luttes idéologiques, des utilisations politiques corrélées à des périodes historiques.

Sans revenir sur cette histoire du développement du sport qui ne serait pas négligeable, on constate que la question des « valeurs » a pris différentes colorations.

De manière formelle et bien qu'étant liés on peut visualiser deux types de systèmes de valeurs :

D'abord des valeurs « intrinsèques » liées à l'émergence d'un sport. Par la construction de ses règles, règlements, mode d'organisation, chaque sport construit un système de valeur qui lui est propre et vise l'expression de telle ou telle attitude en acte.

Ensuite, on attribue des valeurs sociales aux sports qui sont autant d'enjeux de luttes au cours de l'histoire. Le sport aristocratique des débuts a été un enjeu pour les classes moyennes voire ouvrières, qui s'en sont emparé en s'en appropriant les codes, dans une dynamique de lutte des classes. Puis se sont développés des enjeux de démocratisation, d'émancipation, de libération du travail, de développement des loisirs... Ces « valeurs » attribuées au sport ont, suivant les époques, évolué pour servir des « intérêts » de groupes sociaux et de recomposition sociale.

*il y aurait d'un côté
les valeurs propres
aux sports et de l'autre
les valeurs qu'on leur
attribue pour servir des
causes extérieures*



ÉCOLE TRAVERSÉE IBÉRALISME

On pourrait résumer d'une phrase même si cela est contestable : il y aurait d'un côté les valeurs propres aux sports et de l'autre les valeurs qu'on leur attribue pour servir des causes extérieures.

Le néolibéralisme s'est emparé de cet enjeu et le développe très fortement dans la période actuelle en en faisant un enjeu éducatif de masse.

Ainsi, sur les valeurs attribuées on peut constater un glissement de l'émancipation, l'entraide, la solidarité, la cohésion, l'esprit de groupe, le dépassement de soi pour soi... Comme peut le porter encore le SNEP-FSU, au goût de l'effort, la ponctualité (à l'entraînement), l'abnégation, la performance... Le développement de pratiques auto-centrées ne sont pas à déconnecter des évolutions sociales dans lesquelles nous sommes inscrits et qui visent à autonomiser, à individualiser, à être « l'entrepreneur » de sa propre vie, de ses loisirs de ses pratiques.

**L'enseignement
de l'EPS
est un acte politique**

Dans une École marquée par ces changements sociaux, par ces visions néolibérales de la société, on demande, à bas bruit, aux enseignants, de véhiculer des comportements, des attitudes, des compétences, des valeurs qui sont celles d'un monde économique, d'un monde néolibéral. L'EPS n'y échappe pas. On peut le constater à l'écoute de discours récurrents sur les « valeurs du sport » qu'on lui attribue. Mais on peut aussi, à y regarder au travers de ce filtre, retrouver cela avec un DNB qui n'évalue maintenant que des compétences socio comportementales, avec des AFL1 et 2 sur des compétences générales pour 40 % de la note au bac, avec le développement d'un enseignement de spécialité dont on retiendra ces compétences dans Parcoursup pour l'orientation future, un futur bac pro métier du sport qui resserre l'éducatif en voie pro à une employabilité directe... Toutes ces compétences qu'on dégage de la

pratique physique sportive et artistique sont celles recherchées par le monde du travail, de l'entreprise. Ce constat trouve un écho particulier dans le développement des agences d'insertion par le sport (avec des coaches d'insertion par le sport) qui valorisent auprès des employeurs ces compétences...

Ces glissements ne sont pas nouveaux et montrent que l'enjeu, à contrario des discours, n'est pas la pratique physique sportive et artistique pour elle-même mais ce qu'elle pourrait permettre d'acquérir en parallèle, par inférence. Elle devient accessoire pour faire place de plus en plus à des « éducations à... »

Les qualités indispensables au monde libéral sont donc véhiculées par l'Éducation et c'est un espace de lutte inconscient qu'il nous faut investir. L'enseignement de l'EPS est un acte politique. Comme le titrait le contrepied n°21 en 2007 « EPS, des choix politiques quotidiens », les choix faits au quotidien nous amènent à penser l'École, l'EPS, en accord ou en résistance avec la pensée néolibérale.

RÉFORME DES SERVICES PUBLICS ?

**ACHETEZ ! ACHETEZ !
MESDAMES ET MESSIEURS
LES ACTIONNAIRES,
TOUT DOIT
DISPARAITRE !**



© Thierry Alberti

La société de demain se construit sur ces bases, à nous de les changer en donnant au sport d'autres couleurs, d'autres dimensions, d'autres « valeurs ».

✉ benoit.hubert@snepfusu.net

“
*La refondation de l'école passera
nécessairement par la question
sur les finalités et les valeurs
éducatives, sur les missions
de celui qui construit l'école
et fait la classe au quotidien :
l'enseignant.*”⁽³⁾

(1) C. LAVAL, S. VERGNE, F., CLEMENT, P. et DREUX, G. (2011). *La Nouvelle École capitaliste*. Paris : La Découverte, « Poche »

(2) LAVAL, C. (2003). *L'école n'est pas une entreprise. Le néo-libéralisme à l'assaut de l'enseignement public*. Paris : La Découverte, p. 41-42

(3) A. Pachot dans *Les valeurs éducatives au risque du néo-libéralisme* Christiane Gohier et Michel Fabre (dir.)



DU SPORT, le podcast à 100 000 écoutes



Par Bruno CREMONESI

Le SNEP-FSU a proposé il y a trois ans à Binge audio de coproduire un podcast sur les questions qui traversent et révèlent l'enseignement de l'EPS et le phénomène social du sport. La volonté était de rendre accessible au grand public des réflexions trop souvent réservées aux plus initiés. Un pari réussi. <https://www.binge.audio/podcast/dusport/>

Bruno Cremonesi : Anne-Cécile Genre, tu es la nouvelle journaliste après Victoire Tuillon du podcast Du Sport, peux-tu te présenter ?

Je suis journaliste et réalisatrice freelance, je travaille pour la télévision et je suis également autrice de podcasts. Je ne viens pas du journalisme sportif, mais plutôt du journalisme culturel. J'ai notamment passé 8 ans aux États Unis où j'ai travaillé pour la chaîne Arte, et en particulier pour le magazine Tracks, qui va à la rencontre des contre-cultures, dont on ne parle pas dans les grands médias.

Depuis mon retour en France j'ai réalisé un premier podcast sur Surya Bonaly, intitulé "Hors limites" en 7 épisodes dans lequel j'ai retrouvé la championne rebelle du patinage artistique. Elle avait aux Jeux olympiques de 1998 réalisé un salto arrière, figure extrêmement dangereuse et interdite en compétition. Il m'a semblé que le podcast audio était le meilleur moyen de permettre aux auditeurs de comprendre ce qui se passait dans sa tête et dans son corps à ce moment-là. Depuis cette expérience, en plus du podcast Du Sport, j'ai aussi participé à la création d'un podcast sur le temps ("100 000 ans", également avec Binge Audio) et un podcast sur l'histoire de l'art.

<https://www.binge.audio/podcast/hors-limites/surya-le-19-novembre>

B.C. : Qu'est ce qui t'a intéressé dans la réalisation de ce podcast Du sport ?

Je me pose plein de questions sur le sport mais je me suis longtemps sentie exclue des pages sportives des médias traditionnels, qui abordent surtout le sujet par le spectre des

résultats, ou de l'actualité. Cela s'adresse finalement à des lecteurs ou des auditeurs déjà fans et intéressés par le sport.

J'ai envie de poser des questions qui vont plus loin. Dans Du sport j'ai été heureuse de pouvoir aborder des thèmes transversaux, comme : qui a droit à faire du sport ? Le sport est-il bon pour la santé ? Quels rôles jouent les émotions dans la performance sportive ?

Dans les 8 épisodes de la seconde saison, construits avec le SNEP-FSU, j'ai trouvé super intéressant de mêler les témoignages d'universitaires à ceux de profs d'EPS, qui se posent des questions au quotidien sur la pratique de leurs élèves. Avec l'équipe de Binge audio nous avons enrichi les épisodes avec des références culturelles parfois inattendues : des extraits de films et des lectures viennent donner du relief aux interviews. J'y tenais parce que le sport, à mes yeux, fait partie de la culture.

Nous sommes contents à Binge audio de l'audience : nous avons dépassé les 100 000 écoutes et les épisodes continuent d'être écoutés. Ce que j'aime avec le format podcast, c'est qu'à chaque nouvel épisode, de nouveaux auditeurs peuvent aussi écouter tous les autres épisodes de la série.

B.C. : Quelles sont les rencontres qui t'ont le plus marquée sur cette série de 8 épisodes de Du sport ?

J'ai été marquée par l'épisode sur la musculation. Cette double rencontre à la fois avec Georges Vigarello qui connaît parfaitement l'histoire de notre relation au corps et avec Olivier Lafay, inventeur d'une méthode de

musculation extrêmement populaire, qui est une sorte de grand gourou du muscle en France.

J'ai adoré l'interview de Tessa Worley, même si nous nous sommes parlées à distance. Elle m'a appris beaucoup de choses sur la gestion de ses émotions, même sans être sportive de haut niveau !

L'épisode sur la féminité des sportives, avec notamment Béatrice Barbusse, m'a fait cheminer et a sans doute joué dans ma décision de réaliser un documentaire vidéo sur Alice Milliat et son combat sur les droits des femmes à faire du sport. Un droit dont j'avais déjà discuté avec Emmanuelle Bonnet Ouladj dans le premier épisode de la saison 2 - au fil des épisodes j'ai eu l'impression d'avancer dans ma compréhension du sport comme phénomène sociétal, et c'était passionnant.

B.C. : As-tu changé de regard sur l'EPS ?

Je regrette aujourd'hui de n'avoir pas été une élève très assidue en cours d'EPS, et de n'avoir pas compris les enjeux à l'époque. J'avais quelques sports de prédilection mais je me suis toujours considérée globalement comme "nulle en sport". Je n'ai rencontré que quelques profs qui incluait tout le monde, je me souviens encore d'eux, alors que j'ai oublié les autres ! Plus tard, quand j'ai rejoint une équipe de ski pour des compétitions universitaires, j'ai pris confiance en moi. J'aime de plus en plus regarder les gens jouer, je prends du plaisir à organiser un petit tournoi entre amis... Le sport a pris une place différente dans ma vie et j'ai à cœur de rendre visible les dynamiques sociales et humaines qui le traversent, et ce qu'il révèle de nos humanités.

DES LUTTES DANS DES STAPS,

DANS LES INSPE ET DANS DES SUAPS !

Partout, les collègues et étudiants se sont mis en action avec l'outil syndical. Courriers au ministre, manifestations et médiatisation dans la presse, pétitions, motions, rencontres d'élus....

DU CÔTÉ DES INSPE

La réforme de la formation des enseignant.es est toujours contestée. le SNEP-FSU travaille en lien permanent avec le collectif FDE coordonné par le SNESUP. Elle a donné lieu à de nombreuses actions dans les INSPE qui se battent contre les

nouveaux contenus de maquettes qui tronquent en particulier la formation disciplinaire, contre des baisses de capacité d'accueil voire des fermetures de MEEF 1 (Valenciennes, ...), des modalités de stages des étudiants-alternants en M2 et le maintien de postes ...

CÔTÉ STAPS C'EST L'URGENCE AUSSI !

Elle explose au grand jour médiatiquement à travers les situations d'Evry, Valenciennes, Font-Romeu, Toulouse, ... L'annonce faite à

nombre d'étudiants.es d'un arrêt du cursus de formation est inacceptable. L'urgence concerne à la fois les conditions de travail des personnels et des étudiants avec à la clef leur réussite. La filière (EM) est particulièrement impactée et visée (?). Le SNEP et SNESUP-FSU interpellent sans relâche tous les niveaux de décisions. Une rencontre est prévue ce mois de mai au cabinet de la ministre. Nous travaillons en collaboration avec l'ANESTAPS et la C3D pour obtenir les moyens.

CÔTÉ SUAPS-GE

Nous intervenons pour que le développement des missions des SUAPS dont celle d'offrir, de démocratiser les APSA et celle de participer au processus de formation universitaire de l'étudiant (évalué ou pas) soient concrétisées. Nous soutenons les collègues par exemple de l'université de Nice (devenue expérimentale) pour que ces missions soient réellement mises en œuvre démocrati-

quement par le collectif d'enseignants d'EPS recruté pour cela.

De même, nous intervenons au soutien des collègues là où il y a des « méthodes managériales » contraires à l'esprit collégial et démocratique des universités, au respect des personnels et des collectifs de travail.

POUR CONCLURE

Toutes ces luttes témoignent d'une capacité d'action collective, surtout en cette période de crise sanitaire.

Nous rappelons l'importance de l'outil syndical qui peut se traduire concrètement par la création de sections syndicales locales d'universités. (3 sections ces deux derniers mois passés). Elles sont d'une grande aide (les collègues de celles-ci peuvent en témoigner). N'hésitez pas à me contacter pour tous renseignements.

✉ pascal.anger@snepfusu.net



STAGE FSU SUR LA BIFURCATION ÉCOLOGIQUE (BE) ET SYNDICALISME

Il s'est déroulé les 7 et 8 avril. Plus de 60 collègues dont près d'une dizaine du SNEP-FSU y ont participé, signe de l'intérêt croissant de la profession. Ce stage a permis un partage d'informations, mais aussi de débattre sur des sujets importants.

La FSU a un mandat d'étude sur la question de la décroissance. Qu'est-ce que cela recouvre et comment mieux problématiser ? Par exemple, des secteurs de production, d'extraction, de consommation doivent décroître, tandis que d'autres doivent croître. Le sujet des besoins ou désirs (construit aussi) de consommation a été questionné.

Ce stage a montré la place centrale des politiques, de la puissance publique à travers, entre autres, l'État et les services publics, combiné à des investissements financiers conséquent. Les services publics sont des leviers essentiels de la bifurcation écologique. Leur fonctionnement et leur organisation doivent être améliorés.

Sur nos métiers et nos pratiques professionnelles, face à la crise écologique, nous avons abordé le sujet des programmes et pratiques pédagogiques autour de « l'écocitoyenneté » et du « développement durable ». Les programmes sont bien des « objets politiques ». Les pressions sont fortes pour que les programmes ne puissent pas être de réels objets de connaissances approfondies sur la BE par les élèves.

6 axes de bataille FSU au niveau des établissements scolaires pourraient être mis en avant :

- Le budget des établissements et notamment son utilisation éco compatible. L'achat du matériel, notamment sportif. (pourquoi pas un « éco score » du matériel ?).
- La question des cantines et le développement des circuits courts.
- L'isolation des bâtiments et leur rénovation thermique (dont les équipements sportifs).
- La question du verdissement des espaces extérieurs.

► Un questionnement sur la mission des éco délégués pour qu'elle ne soit pas un simple affichage.

► Les mobilités pour l'accès à l'établissement (et les services partagés, ...).

Vélo

Au sein du réseau SNEP-FSU, un groupe de travail et d'échanges sur la question du « vélo » au sens large a été constitué. Ce groupe travaille sur plusieurs axes, que sont l'aspect écologique (développement des mobilités douces, etc.), l'aspect didactique et pédagogique (échanges de pratiques sur les cours d'EPS, l'AS, mise en place d'un savoir rouler, ...), mais également sur les conditions pour développer cette activité (financement, matériel, installations, ...).

Cette question de la bifurcation écologique sera un sujet de nos prochains congrès (voir fiche dans bulletin 985.).

✉ pascal.anger@snepfusu.net

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE, MAIS AVEC QUELS MOYENS ?

Quel est l'intérêt d'une loi qui affiche de grandes ambitions telles que « démocratiser le sport en France » quand on ne se donne pas les moyens de les atteindre ? Dans les collèges et lycées, le ministère programme plus de 200 suppressions de postes en EPS alors qu'il y aura 43 000 élèves supplémentaires à la rentrée prochaine. Et pour développer la pratique sportive en dehors de l'école, le ministère ne s'oppose pas aux décisions délétères prises avant le transfert des personnels

Jeunesse et Sports à l'Éducation Nationale, poursuivant ainsi la chute des effectifs entamée lorsqu'ils étaient gérés par les ministères sociaux (santé/travail)...

Pour retrouver les effectifs de 2008 (soit 2 719 profs de sport et CTPS sport en activité), il faudrait d'ores et déjà recruter plus de 400 professeurs de sport, et ce dans les différentes fonctions (CTS/CAS/FOR)⁽¹⁾. On sait par ailleurs que 300 agents ont atteint l'âge légal pour partir en

retraite, que des opérations de transfert de personnels vers le guichet unique du sport de haut niveau et l'Agence Nationale du Sport sont prévues depuis plusieurs mois, et que la trajectoire d'emplois du ministère des sports est de -2,5 % en 2021.

C'est pourquoi le SNEP-FSU ne cesse d'alerter sur la question des effectifs, en demandant un **plan pluriannuel de recrutements massifs**. Et si l'annonce de l'ouverture de concours en 2021 est en soi une bonne nouvelle, car intervenant après 2 années sans concours, la découverte du nombre de postes offerts (40) sonne comme une douche froide qui, associée à la publication des postes au mouvement, aura au moins eu le mérite de faire prendre conscience à d'autres acteurs de l'écosystème sportif (fédérations, association des DTN, collectifs de personnels, ...) de l'urgence à se saisir de cette question !

Mais si les CTS sont particulièrement ciblés dans les commu-

nications actuelles, le SNEP-FSU rappelle que ce sont les CAS qui ont été particulièrement impactés ces dernières années (-33 %) et que le service public du sport a aussi besoin de formateurs. Quant au budget du ministère des sports, le SNEP-FSU continue à revendiquer qu'il atteigne 1 % du budget de l'État.

Pour le SNEP-FSU, « démocratiser le sport » passe par un renforcement du service public du sport et de l'éducation. Il continuera donc à se mobiliser pour obtenir de réelles avancées en faveur de l'EPS, du sport scolaire et du sport.

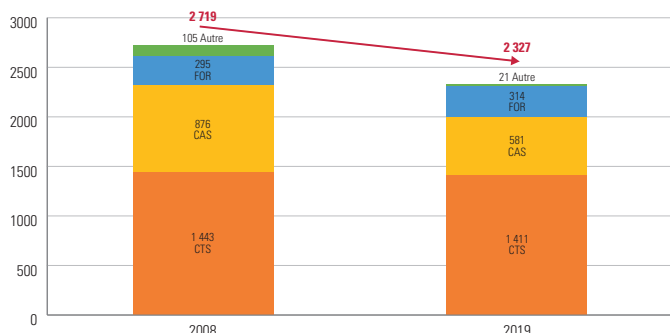
✉ gwenaelle.natter@snepfusu.net

(1) CTS = Conseiller technique sportif exerçant auprès des fédérations sportives.

CAS = Conseiller d'animation sportive travaillant dans les services départementaux et régionaux Jeunesse et Sports (DRAJES et SDJES).

FOR = Formateur exerçant des missions de formation ou d'accompagnement des sportifs de haut niveau dans les établissements publics du sport (CREPS, INSEP, écoles nationales).

ÉVOLUTION EFFECTIFS SPORT EN ACTIVITÉ ENTRE 2008 ET 2019



LA DETTE, L'ARGUMENT- MASSUE DU LIBÉRALISME !

L'État a recours à l'emprunt pour financer les dépenses publiques. Ainsi, chaque année, il engage des prêts auprès des marchés financiers, garantis par la Banque Centrale Européenne. Ces prêts concourent à l'augmentation de la dette de l'État. Le recours à cette voie de financement est en partie lié à la faiblesse des recettes produites par l'impôt. La dette augmente indubitablement quand dans le même temps l'impôt est réduit, notamment pour les entreprises et les revenus les plus élevés. Il serait aisé de faire un parallèle entre l'augmentation de ladite dette et celle qui concerne la richesse des 1 % les plus riches qui ont vu multiplier par plus de 4 leurs patrimoines.

Ainsi, les libéraux de tous poils s'appuient sur la prétendue colossale dette pour justifier les attaques de notre modèle social. Or, la dette recouvre des dépenses de fonctionnement mais

représente avant tout les investissements de l'État qui contribuent à la constitution d'un patrimoine public et donc à l'intérêt général et au bien commun.

Alors que le gouvernement a engagé, à l'occasion de la crise sanitaire, plus de 100 milliards de dépenses pour permettre d'en minimiser ses effets, le « quoi qu'il en coûte » n'aura pas fait long feu puisque Macron a, dans le même temps, mis en place une « commission pour l'avenir des finances publiques » présidée par Jean Arthuis, ex-ministre des finances de Chirac. Il est ainsi chargé de poser les jalons des futures politiques austéritaires. Les conclusions de son rapport, rendu au président le 18 mars, en attestent. Alors que l'État a la possibilité de prélever les ressources nécessaires au financement de son action, il n'est pas question d'augmenter l'impôt car la France serait déjà championne de la pression fiscale...

Pas question non plus de porter l'annulation de la dette ou en faire une dette perpétuelle au prétexte d'influer sur la hausse des taux d'intérêts.

Pourtant, a contrario des orientations du pouvoir en France, il est possible d'élargir la dépense publique en rompant avec les dogmes libéraux sur la fiscalité. Ce qui est mis en œuvre aux USA sous la présidence de Joe Biden avec 1 900 milliards de dollars de relance financée en partie par l'augmentation de la fiscalité est le signe qu'il y a bien des alternatives à l'austérité, même dans le pays emblème du capitalisme.

✉ polo.lemonnier@snepfusu.net

Pour aller plus loin sur la dette :

https://www.snepfusu.net/outils/docs/2021318_projet_article_dette_au_16032021_vefdef.pdf